

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick.

Absent(es) excusé(es) : Madame MATTIA-TALBOT Myriam (donne pouvoir à Monsieur DAUDIN), Monsieur GUYON Laurent (donne pouvoir à Monsieur DREUX à partir de 21h), Madame CALIXTE Rodeline (donne pouvoir à Monsieur JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Modification des statuts de la Communauté de Communes Beauce Loirétaine en vue du transfert de la compétence « eau potable » au 1er janvier 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le transfert de la compétence Eau potable à la CCBL à compter du 1er janvier 2024 ;
- **approuve** le projet de statuts joint à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

02) Approbation du pacte de transfert établi dans le cadre du transfert par les communes membres de la compétence eau potable au 1er janvier 2024 à la communauté de Communes Beauce Loirétaine

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** les termes de ce pacte d'engagement ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

03) Livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et extrascolaire : choix du prestataire

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics et APRES EN AVOIR DELIBERE le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **retient** l'entreprise CONVIVIO, dont l'offre s'élevant à 106 300,47€ TTC (cent-six-mille-trois-cent euros et quarante-sept centimes) est la plus avantageuse économiquement.
- **autorise** le Maire à signer toute pièce relative au marché de restauration passé selon la procédure adaptée.

04) Convention de financement enfouissement des réseaux fibre optique

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Loiret relatif au déploiement de la fibre.

Ce dernier précise que le linéaire des segments pour lequel la commune sollicite des travaux de génie civil souterrain est de 3 862 mètres et rappelle que le surcoût de ces travaux est de 38€ par mètre linéaire ; dont 15% de reste à charge soit un coût linéaire de 5,70€.

La participation totale due au Département est donc de 22 016€, ce dernier faisant l'avance de la part communale au prestataire.

Le versement de cette somme pourra être échelonné sur une période d'une à cinq ans et versé au moyen d'échéance(s) identique(s), fixe(s) et annuelle(s).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la réalisation des 3 862 mètres linéaires de travaux de génie civile souterrain ;
- **approuve** le versement du reste à charge de 22 016€ (vingt-deux-mille-seize euros) ;
- **décide** d'un versement échelonné sur une période de 5 années ; soit un versement annuel de 4 403,20€ ;

05) Musée : tarif boutique

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **modifie** comme suit les tarifs de la boutique du musée à compter du 12 juillet 2023 :

Article	Ancien tarif	Nouveau tarif
Collection « Les Bébêtes »	6,50€	6,95€
Collection « Romans-doc »	6,50€	6,95€
Alex et le secret de Molière / Escape game	5,00€	5,95€
Silhouette articulée	5,00€	6,00€
Stylo à bille	2,00€	3,00€

- **fixe** comme suit les nouveaux tarifs de la boutique du musée à compter du 12 juillet 2023 :

Article	Tarif
Collection « Libro Mémo » - Le théâtre est un jeu / L'Opéra est un jeu	3,00€
Pochette Opéra – Guillaume Tell	17,00€
Carte postale	0,50€
Magnet	3,00€
Mug « Opérette »	6,00€
Carnet liège MTF	5,00€
Sac cabas MTF	8,00€

06) Bibliothèque : désherbage des documents

Monsieur le maire présente l'activité de la société AMMAREAL, librairie spécialisée dans la vente d'articles d'occasion en ligne, œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire et reconnue d'utilité sociale et solidaire, qui propose de reprendre les ouvrages désherbés par les bibliothèques publiques.

AMMAREAL commissionne la commune à hauteur de 10% du prix auquel elle aura revendu les ouvrages et reverse 5% de la vente de chaque livre à des associations caritatives.

Monsieur le maire propose donc de s'inscrire auprès d'AMMAREAL pour que leur soient remis les documents désherbés qui peuvent être revendus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** l'inscription de la commune à la société AMMAREAL ;
- **autorise** Monsieur le maire à signer le bulletin d'inscription correspondant ;

- **accepte** le reversement de 10% sur le montant des ventes qui auront ainsi été effectuées par la société AMMAREAL ;
- **autorise** Monsieur le maire à encaisser ces recettes qui seront imputées au compte du budget de l'exercice en cours ;
- g l'association caritative suivante en qualité de bénéficiaire du reversement de 5% du prix de vente des œuvres ainsi recyclés par AMMAREAL : « Lire & sourire ».

Reprise contrat copieur

Suite au renouvellement des copieurs de la commune, la société KONICA MINOLTA s'est engagée à prendre en charge les mensualités restantes du contrat des photocopieurs XEROX.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à établir une facture d'un montant de 18 683,86€ (dix-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-six centimes) correspondant aux mensualités restantes à payer du contrat XEROX.

08) Enseignement musical à l'école élémentaire

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'éducation musicale, dans les écoles élémentaires publiques.

09) Département « en scène » : concert du 10 décembre 2023

Monsieur le maire donne lecture du devis de l'orchestre symphonique OPUS 45 dont le concert est prévu le dimanche 10 décembre 2023 en l'église Saint Victor.

Le montant de la prestation est de 1 500€ et subventionnable à hauteur de 60% par le Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « En scène ! » suite au concert qui se déroulera le dimanche 10 décembre 2023 en l'église Saint Victor.

10) Remboursement achat de matériel sur Internet

a) Remboursement guirlandes

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement par mandat administratif de la somme de 150,08€ (cent-cinquante euros et huit centimes) suite à l'achat sur Internet de guirlandes électriques pour la commune.
- **autorise** le remboursement par mandat administratif de la somme de 18,99€ (dix-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) suite à l'achat sur Internet de bracelets dans le cadre des Olympiades du 8 juillet 2023 organisées par la commune.

11) Subventions exceptionnelles

Monsieur GUYON quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur DREUX.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200€ (mille-deux-cent euros) à l'association Orléans Loiret Cyclisme dans le cadre de l'organisation de la course du samedi 19 août 2023.
- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€ (quatre-cent euros) soit 200€ (deux cent euros) par journées d'intervention prévues le mercredi 16 août et le samedi 19 août, à Monsieur Boris VENOT pour sa venue avec ses véhicules militaires lors des festivités de la libération de la commune.
- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ (cent-cinquante euros) à la coopérative scolaire de l'école maternelle dans le cadre de la fête des écoles 2023.
- **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ (cent-cinquante euros) à la coopérative scolaire de l'école élémentaire dans le cadre de la fête des écoles 2023.

12) Eau potable : Rapport 2022 du délégataire

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2022 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par la SAUR ;
- **approuve** ledit rapport.

Une réunion trimestrielle a été mise en place afin de suivre les prestations faites par la SAUR.

13) Affaires diverses :

- Point sur le lotissement rue du Filet Bleu en l'absence de contact avec le promoteur GABRIEL :
L'échange avec le propriétaire à côté de la venelle va bientôt être signé chez le notaire, après plus de 15 ans d'attente,
Maître LOUESSARD souhaite reverser les 1 300 € aux propriétaires de la rue,
Le permis de construire sur le front bâti est arrivé. Une rencontre doit être organisée.
- Horaires d'été bibliothèque
- Invitation au pot de fin d'année des amis du musée vendredi 7 juillet
- Invitation remise des dotations aux associations le samedi 8 juillet lors des Olympiades à la piscine communautaire d'Artenay
- Communication aux parents sur le portail famille
- Sénatoriales : Réunion avec Monsieur SAURY le 12/09 à 10h00 et avec Monsieur NERAUD le 15/09 à 16h00

- Point agenda :

- 04/07 à 19h00 : groupement scolaire
- 06/07 à 19h00 : commission Fêtes & Cérémonies (organisation du 16/08)
- 07/07 à 19h00 : pot de fin de saison du musée
- 07/07 à 20h30 : concert sous les mails
- 08/07 de 10h00 à 19h30 : Olympiades à la piscine
- 08/07 à 17h30 : remise des chèques aux associations par le Département
- 13/07 : moules frites des Pompiers
- 20/07 à 08h00 : réunion TEREOS
- 16/08 - 18/08 & 19/08 : festivités de la Libération
- 03/09 : marche du sucre
- 08/09 : ciné plein air au musée
- 09/09 : forum des assos

- Inauguration des écoles : très belles fêtes, très bon retour de la part des enseignants.

- Rallye à pied : très apprécié par les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.